

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 28 JUIN 2018**

**CM2018/06 /28/06 : ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL PARIS LA DEFENSE : APPROBATION DE
LA CONVENTION DE FINANCEMENT SUR LA PERIODE 2018-2028**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLECH, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINOU, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe

BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OUALALDI par Danièle PREMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHRON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrice BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

L'article 55 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain dite SPAM prévoit que « le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance, dans un délai de neuf mois à compter de la promulgation de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi ayant pour objet...la création d'un établissement public local associant l'Etat, le département des Hauts-de-Seine, ainsi que des

collectivités territoriales et leurs groupements, dont certaines et certains à titre obligatoire, pour l'aménagement, la gestion et la promotion du territoire de « Paris La Défense » ; la définition du périmètre d'intervention géographique de cet établissement, en concertation avec les communes concernées ; la substitution de cet établissement à l'Etablissement public de gestion du quartier d'affaires de La Défense et à l'Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche.

Un projet de loi de ratification est déposé devant le Parlement dans un délai de six mois à compter de la publication de l'ordonnance. »

C'est l'ordonnance n°2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense et le décret n°2017-1040 du 10 mai 2017 qui organisent les principales dispositions de cette création.

Le texte, codifié à l'article L 328-10 du code de l'urbanisme, prévoit qu'une convention d'une durée de dix ans est signée entre les collectivités territoriales et leurs groupements fixant les contributions de chacune d'entre elles aux charges et dépenses d'investissement afférentes aux missions de l'EPL. Cette convention est notifiée à l'Etat et ces contributions présentent un caractère obligatoire.

En outre, tout représentant siégeant au conseil d'administration dispose d'au moins un droit de vote. Néanmoins, les droits de vote attribués aux représentants des collectivités peuvent être majorés en considération de la part que ces collectivités prennent dans l'ensemble des contributions à l'EPL, dans la limite de vingt-cinq.

Le montant global minimum des contributions des collectivités membres a été estimé dans la convention à 412M€ sur une période de dix ans. Cette estimation comprend d'une part le programme pluriannuel d'investissement de Paris La Défense sur les ouvrages, espaces publics et services d'intérêt général relevant de sa mission de gestion, dont le montant minimal est fixé par l'ordonnance du 3 mai 2017 à 360 M€, et d'autre part les charges résultant de l'exercice par l'établissement de sa compétence de gestion, pour 52 M€.

Le projet de convention de financement d'une durée de dix ans, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, soumis à votre approbation, prévoit la répartition des contributions financières comme suit :

- 300 M€ sur une période de dix ans, soit 30 M€ par an, pour le Département des Hauts-de-Seine ;
- 28 M€ sur une période de dix ans, soit 2,8 M€ par an, pour la Région Ile-de-France ;
- 28 M€ sur une période de dix ans, soit 2,8 M€ par an, pour la Métropole du Grand Paris ;
- 28 M€ sur une période de dix ans, soit 2,8 M€ par an, pour la Commune de Courbevoie ;
- 28 M€ sur une période de dix ans, soit 2,8 M€ par an, pour la Commune de Puteaux.

A ce jour, l'Assemblée départementale a approuvé le 14 mai dernier la contribution du Département des Hauts-de-Seine aux charges et dépenses d'investissement afférentes aux missions de gestion de Paris La Défense pour un montant maximum de 30 M€ par an sur dix ans, soit un maximum de 20 M€ par an en investissement et 10 M€ par an en fonctionnement.

Il est précisé que la contribution annuelle (2,8 M€) de la Métropole du Grand Paris sera répartie de la manière suivante : 2/3 en investissement (soit 1,867 M€ par an) et 1/3 en fonctionnement (soit 0,933 M€ par an).

La hauteur des contributions financières conditionnant les droits de vote alloués à chaque collectivité territoriale ou groupement dans la limite de vingt-cinq, la répartition de ces derniers est établie comme suit :

- Département des Hauts-de-Seine : dix-sept voix délibératives ;
- Commune de Puteaux : deux voix délibératives ;
- Commune de Courbevoie : deux voix délibératives ;
- Métropole du Grand Paris : deux voix délibératives ;
- Région Ile-de-France : deux voix délibératives.

Conformément aux dispositions de l'article L 328-8 du code de l'urbanisme, les Villes de Paris et de Nanterre, membres du Conseil d'administration mais non signataires de la convention de financement disposeront d'une voix consultative chacune.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 328-8 et L. 328-10 I,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'ordonnance n°2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense,

Vu le décret n°2017-1040 du 10 mai 2017 relatif à l'établissement public Paris La Défense,

Vu le projet de convention annexé à la présente,

Considérant les éléments ci-dessus exposés ;

La commission Aménagement du territoire métropolitain consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de financement de l'EPL Paris La Défense telle que jointe en annexe, qui prévoit notamment l'attribution d'une contribution annuelle de la Métropole du Grand Paris aux charges et dépenses d'investissement de l'EPL Paris La Défense, à hauteur de 2,8 millions d'euros par an, entre 2018 et 2028, répartis de la manière suivante : 2/3 en investissement (soit 1,867 millions d'euros par an) et 1/3 en fonctionnement (933 000 euros par an).

AUTORISE le Président de la Métropole à la signer,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Métropole.

A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 90

A. SANTINI (UDI-UC), A. TACHENE (UDI-UC), A. VESPERINI (LR-DVD), B. GAUDUCHEAU (UDI-UC), C. BARODY-WEISS (NI), C. BOULAY-ESPERONNIER (LR-DVD), C. CAMBON (LR-DVD), C. DE CLERMONT-TONNERRE (LR-DVD), C. DEMUYNCK (LR-DVD), C. DRAI (LR-DVD), C. DUPUY (LR-DVD), C. LAVARDE (LR-DVD), C. LECUYER (LR-DVD), C. MAYOLY-FLORENTIN (UDI-UC), D. BADRE (NI), D. BAILLY (LR-DVD), D. CAHENZLI (LR-DVD), D. GONZALES (LR-DVD), D. STOPPA-LYONNET (LR-DVD), D-G. COURTOIS (LR-DVD), E. AZIERE (UDI-UC), E. CESARI (LR-DVD), E. HELARD (UDI-UC), E. SCHLEGEL (NI), F. LE BOHELLEC (LR-DVD), F. LE CLEC'H (UDI-UC), G. BOULARD (LR-DVD), G. MOTHRON (LR-DVD), G. MOUGIN (LR-DVD), G. SAVRY (LR-DVD), G. SIFFREDI (LR-DVD), G. URLACHER (LR-DVD), H. CHEVREAU (LR-DVD), H. MARSEILLE (UDI-UC), I. ITZKOVITCH (UDI-UC), J. BOILLLOT (LR-DVD), J. CHAUSSAT (UDI-UC), J. DUMAINE (LR-DVD), J. GAUTIER (LR-DVD), J. KARKULOWSKY (LR-DVD), J-B. DE FROMENT (LR-DVD), J-C. LAGARDE (UDI-UC), J-D. BERGER (LR-DVD), J-D. BERTHAULT (LR-DVD), J-J. GIANNESINI (LR-DVD), J-J. GUILLET (LR-DVD), J-L. METTON (UDI-UC), J-M. GENESTIER (NI), J-M. VILAIN (UDI-UC), J-P. BARNAUD (NI), J-P. BOLUFER (LR-DVD), J-P. FAURE-SOULET (LR-DVD), J-P. SCHOSTECK (LR-DVD), J-Y. SENANT (LR-DVD), L. CATHALA (PS-DVG), L. RIVOIRE (UDI-UC), L. TORO (UDI-UC), L. VASTEL (UDI-UC), M. ADAM (LR-DVD), M. AESCHLIMANN (LR-DVD), M-C. CIUNTU (LR-DVD), M-P. LIMOGES (UDI-UC), N. FANFANT (LR-DVD), N. GOUETA (LR-DVD), N. LALLIER (LR-DVD), P. BEAUDOUIN (LR-DVD), P. CALMEJANE (LR-DVD), P. DALLIER (LR-DVD), P. DONATH (UDI-UC), P. GOUJON (LR-DVD), P. JUVIN (LR-DVD), P. LAURENT (UDI-UC), P. OLLIER (LR-DVD), P. PEMEZEC (LR-DVD), R. CHARRESSON (UDI-UC), R. DELL'AGNOLA (LR-DVD), R. MUZEAU (LR-DVD), R. REDA (LR-DVD), S. BENETEAU (LR-DVD), S. BERRIOS (LR-DVD), S. DE PAOLI (UDI-UC), S. GERINTE (LR-DVD), T. DEBARRY (LR-DVD), T. HODENT (LR-DVD), V. CAPO-CANELLAS (UDI-UC), V. FRANCHI (LR-DVD), V. MAYER-BLIMONT (LR-DVD), V. MICHEL-PAULSEN (LR-DVD), Y. REVILLON (LR-DVD).

CONTRE : 50

A. TAIBI (FG), A-C. ONGHENA (LR-DVD), B. KERN (PS-DVG), B. MARSIGNY (LR-DVD), C. DUPREY (PS-DVG), C. GIRARD (PS-DVG), C. PETIT (PS-DVG), C. VALLS (PS-DVG), D. GUILLAUME (FG), D. PREMEL (FG), F. ASENSI (FG), F. CALANDRA (PS-DVG), F. HOCQUARD (PS-DVG), F. LECOUFLE (LR-DVD), G. COSME (PS-DVG), G. POUX (FG), H. GICQUEL (LR-DVD), I. BROSSAT (FG), J. BAUDRIER (FG), J. BELHOMME (FG), J-C. KENNEDY (FG), J-C. NEGRE (FG), J-F. VOGUET (FG), J-JP. MARTIN (LR-DVD), L. FILOCHE (PS-DVG), L. RUSSIER (FG), M. CHAVANON (PS-DVG), M. FOURCADE (PS-DVG), M. KENNEDY (FG), M. LEPRETRE (FG), M-H. AMIABLE (FG), N. BONNET-OUALDJ (FG), P. BEAUDET (FG), P. BESSAC (FG), P. BLOCH (PS-DVG), P. BOUYSSOU (FG), P. BRAOUEZEC (FG), P. DOUET (FG), P. JARRY (FG), P. LECLERC (FG), P. MONGE (EC), P. NOURY (PS-DVG), P-Y. MARTIN (LR-DVD), R. CHARBONNIER (PS-DVG), R. PRIMET (FG), S. ALTMAN (FG), S. DAUMIN (FG), S. THOMASSIN (PS-DVG), S. VALLY (FG), Z. BEN AMAR (PS-DVG).

ABSTENTIONS : 30

A. HIDALGO (PS-DVG), A. SOUYRIS (EC), B. JULLIARD (PS-DVG), C. BARATTI – ELBAZ , (PS-DVG), C. JANODET (EC), C. PETIT (PS-DVG), D. BELLIARD (EC), D. BREUILLER (EC), D. DOUSSET (NI), D. VERSINI (PS-DVG), E. LEJOINDRE (PS-DVG), F. DAGNAUD (PS-DVG), F. VAUGLIN (PS-DVG), G. BRIDIER (EC), H. JEMMI (PS-DVG), J. COUMET (PS-DVG), J. MOREL (EC), J-A. BENISTI (LR-DVD), J-L. MISSIKA (PS-DVG), J-P. SPILBAUER (LR-DVD), J-Y. LE BOUILLONNEC (PS-DVG), M. BACHE (PS-DVG), M. PENINOU (PS-DVG), M. TEULET (LR-DVD), M-C. LEMARDELEY (PS-DVG), M-C. SEGUI (LR-DVD), M-P. DE LA GONTRIE (PS-DVG), O. KLEIN (PS-DVG), P. VERON (PS-DVG), Y. CONTASSOT (EC).

NPVV : 01

D. GUIRAUD (PS-DVG)

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.